

Rédiger les examens de fin d'année avec sa tablette: une tendance lourde ?

On apprenait récemment par le biais d'un article publié dans le journal pour lequel je travaille que certains «élèves peuvent maintenant rédiger leurs examens de français du ministère de l'Éducation [du Québec] en utilisant leur iPad.» Il me semble qu'il s'agit ici d'une de ces pratiques "en rupture" qui est intéressante à analyser...

Le fait que la possibilité n'existe que pour certains élèves, alors qu'elle n'est pas généralisée/accessible pour tous fait réfléchir. Il s'agit d'un examen unique... alors comment comparer les résultats de ceux qui semblent pouvoir bénéficier d'un certain support avec ceux des autres élèves, dans ces conditions ?

Mais là n'est pas le principal objet d'attention.

Dans l'article, on peut lire comment on semble justifier la décision prise par le ministère:

« "C'est l'outil qu'ils utilisent [les élèves] dans la vie de tous les jours. Pour nous, c'était logique de leur permettre aussi pendant les examens", explique Sébastien Guy, directeur des services pédagogiques au Juvénat Notre-Dame, une école secondaire privée de Lévis où plusieurs élèves possèdent une tablette. »

S'ils apprennent à l'aide d'une tablette, il paraît logique de croire qu'il est normal que les apprentissages des élèves soient évalués en tenant compte de ce même soutien. Dans plusieurs fonctions d'emploi, ils auront également accès à leur tablette...

Un détail pas banal à considérer est celui de l'application disponible dans la tablette numérique [*Antidote Ardoise*] qui ne semble pas donner de potentielles "réponses" à l'examen de français. Mais ce n'est pas clair que certaines erreurs potentielles ne soient pas soulignées.

Ce qui est intéressant dans les enjeux soulevés par la dérogation réside dans la question des apprentissages qu'on souhaite réellement évaluer : la capacité de mémorisation, celle de chercher rapidement la réponse concernant le code langagier, ou enfin celle du respect de la syntaxe ou du style littéraire en cause ?

Pratique émergente qui bientôt constituera la tendance lourde ou une simple anecdote qui servira à centrer notre attention sur l'essentiel, c'est une autre question posée par cette "révélation".

Les élèves devraient-ils avoir droit à Internet dans la rédaction de leurs examens puisque de toute manière, ils apprennent à l'aide Internet dans la vie courante? Notons aussi qu'ils auront probablement accès à Internet quand ils sortiront des bancs d'école...

Le débat est ouvert et il sera intéressant !